



Partenariat entre la République du Congo et CAFI

Adoptée par email, 23 Mars 2018

EB.2018.02

Considérant

- a. La [décision EB.2017.04](#) sur l'extension sans coût du don de préparation pour le développement du Plan National d'Investissement de la République du Congo ;
- b. La [décision EB.2017.17](#) sur le Plan National d'Investissement (PNI) de la République du Congo;
- c. La soumission du PNI par le Gouvernement de République du Congo au Conseil d'Administration de CAFI le 2 octobre 2017;
- d. Les commentaires du Conseil d'Administration de CAFI envoyés au Conseil d'Administration de CAFI le 20 novembre 2017;
- e. La proposition de nouveaux arrangements institutionnels pour la REDD+ présentés dans une version révisée du PNI de la République du Congo datant de janvier 2018;

Le Conseil d'Administration de CAFI

- Félicite le Gouvernement de la République du Congo et particulièrement la coordination FIP/CAFI sous le leadership de la Ministre de l'Economie Forestière pour l'approbation du PNI par le sous-comité du FIP le 13 Décembre 2017;
- Loue le Gouvernement de la République du Congo pour la diligence avec laquelle il conduit la révision du PNI pour assurer son caractère exhaustif en se basant sur les priorités politiques des secteurs clé liés à l'utilisation des terres, ii) présenter une théorie du changement robuste basée sur les moteurs de déforestation historiques et futurs, y inclus les aspects de gouvernance liés au secteur forestier et les risques associés de conversion pour des activités agricoles et iii) inclure

l'ensemble des sources de financement ;

- Souligne le besoin d'assurer l'alignement du PNI sur les priorités politiques des secteurs clé en charge de l'utilisation des terres (agriculture, forêt, aménagement du territoire, foncier, etc.) et une appropriation des objectifs d PIN par les Autorités en charge de ces secteurs ;
- Valide l'extension sans coût du don de préparation pour la République du Congo jusqu'au 31 Décembre 2018, étant donné que la finalisation du PNI et la négociation potentielle d'une Lettre d'Intention pourront s'étendre au-delà de la période actuelle de fin de projet (30 juin 2018) ;
- Rappelle l'énoncé de la [Déclaration de CAFI](#) : « *Du fait du caractère transversal de tels investissements, la mise en œuvre des programmes devra être pilotée par un groupe de travail de haut niveau interministériel sous la supervision d'un ministère ou d'une entité gouvernementale transversal en charge de la coordination des financements et des réformes* ».
- Salue la proposition du Gouvernement de la République du Congo d'établir un groupe de travail sous l'autorité du Premier Ministre pour orienter et superviser la mise en œuvre du PNI ;
- Transmettra au Gouvernement de la République du Congo quelques commentaires et remarques préliminaires sur les nouveaux arrangements institutionnels proposés, encourage le Gouvernement à travailler avec le Secrétariat de CAFI et la Banque Mondiale pour adresser ces derniers et invite les représentants du Conseil d'Administration de CAFI en République du Congo à partager ces commentaires avec la partie nationale ;
- Propose d'organiser une mission CAFI sous le leadership du Ministère de l'Economie Forestière les 5 et 6 avril 2018 pour poursuivre les discussions sur les points de la présente décision avec S.E.M le Ministre de l'Agriculture, le Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Infrastructures, la Ministre de l'Environnement, le cabinet de la Présidence et S.E.M le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.